



Waremme, le 30 juin 2022

Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion de suivi 22 juin 2022

Membres de la CLDR :

Présents : 14 personnes : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Eric HAUTPHENNE, Joris HEIRBAUT, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL.

Excusés : 6 personnes : David COLETTE, François DEBEHOGNE, Mathieu LAMBERT, Corinne MAUS, Martine STOUFFS, Benoît VAN MASSENHOVE.

Invités :

- Mme Charlotte LENOIR, porteuse de projet – centre d'accueil de jour
- Mme Catherine DESCMECHT – directrice du centre d'accueil de jour « Au bonheur du jour »
- Sébastien LEUNEN, chargé de missions au Parc Naturel Burdinale-Mehaigne

Pour la Commune : Isabelle EBROIN – agent-relais de l'Opération, Vanessa PIAZZA – ADL.

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

Les présentations utilisées en réunion peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/Héron2206>

Ordre du Jour :

- Projet de centre d'accueil de jour : présentation
- Avant-projet Bois de Ferrières : présentation
- ~~Aménagement d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre : position du Collège~~
 - o *Ce point n'a pu être abordé faute de temps et sera présenté lors d'une prochaine réunion*
- Groupe de travail Centre de Waret-l'Evêque : organisation

Marc VAN DEN BROECK accueille les participants et les invités et détaille l'ordre du jour. Les comptes-rendus de la réunion du 23 février 2022 et du GT mobilité du 22 mars sont approuvés sans modifications et seront placés sur le site internet communal.

1. Projet de centre d'accueil et de soins de jour pour personnes âgées – Modèle TUBBE

Marc rappelle que lors de la dernière réunion de la CLDR, consacrée au rapport annuel, l'abandon des projets concernant la création de logements seniors à Héron a été acté, en raison de la charge trop importante que ce projet ferait peser sur les finances communales.

L'objectif du PCDR de « faciliter le maintien des seniors sur le territoire » reste néanmoins tout à fait pertinent et le programme ne contient pas vraiment d'autres projets pour y répondre.

Mme LENOIR souhaite donc soumettre à la CLDR un projet dont les finalités sont les mêmes, afin d'évaluer dans quelle mesure le développement rural pourrait la soutenir dans la démarche.

Il s'agit d'un projet pilote et novateur qui répond aux besoins des personnes âgées, aux enjeux auxquels est confrontée la Commune et permet le développement d'emploi de qualité non délocalisables.

Madame LENOIR explique les moteurs principaux de la démarche qui sont la participation active des seniors à la vie collective, et aux prises de décision. Elle en détaille les principes de base et particularités, la principale étant que le centre s'adapte aux personnes âgées et non l'inverse : l'important est qu'en fin de journée, la personne ait passé une bonne journée sans contraintes ou obligations occupationnelles.

Pour mieux faire comprendre le concept, Mme DESMECHT présente la genèse et le fonctionnement du centre de soin de jour **Au bonheur du jour** (<http://www.aubonheurdujour.be/>), situé à Soignies, le seul centre non-intégré à une maison de repas en Belgique à fonctionner selon la philosophie TUBBE.

La présentation powerpoint consultable grâce au lien ci-dessus détaille les aspects légaux, les besoins auxquels ce type d'infrastructure répond, les besoins en personnel salarié et bénévoles, l'organisation d'une journée-type ou encore les locaux nécessaires pour accueillir les hôtes correctement.

Elle ne cache pas non plus les difficultés rencontrées pour mettre sur pied ce projet et le faire fonctionner au quotidien, difficultés liées principalement au peu de soutien financier des autorités et au manque de connaissance de cette approche novatrice/.

Questions réponses

- Le coût à la journée est de 15-20€ en centre de jour, 42€ en centre de soins de jour. Il n'y a aujourd'hui pas de déductibilité fiscale. Il est par contre important de souligner que tout est inclus et qu'il n'y a pas de supplément. Par exemple, 2 repas différents sont prévus chaque jour, des activités extérieures sont organisées ainsi que des excursions, et de manière générale, le temps est pris avec chaque personne pour garantir son bien-être. Là où une institution traditionnelle n'aura que quelques minutes à consacrer à la toilette des hôtes, celle-ci peut facilement durer une heure au « bonheur du jour ».
- Tous les renseignements concernant la personne sont notés quotidiennement dans un carnet de route afin d'informer les aidants proches, mais également les nombreuses

professions avec lesquelles le centre collabore : médecin généraliste, infirmières à domicile, aides familiales et ménagères, services de transport...

- Les locaux occupés actuellement pas les Châtaigniers ne conviennent pas pour héberger ce projet, mais une collaboration est tout à fait envisageable. A l'heure actuelle, le projet est en gestation et il est prématuré de définir quelle forme cette collaboration pourrait prendre.
- Pour évaluer les besoins du territoire pour ce type d'infrastructure, Vanessa PIAZZA indique que le Groupe de Travail consacré aux aînés « Héron prend soin de vous » mène une enquête auprès des séniors de la Commune pour évaluer la situation. (<https://www.heron.be/aicircneacutes.html>). Elle annonce également l'organisation d'une journée des aînés le 1^{er} octobre 2022, dont l'objectif est de mettre en réseau les acteurs du territoire en lien avec les aînés.

Au terme de cette présentation, Marc souligne qu'outre la volonté de *maintien des aînés sur le territoire*, deux autres objectifs du PCDR trouvent réponse à travers ce projet : *Soutenir le développement d'une activité économique et artisanale à taille humaine, créatrice d'emplois locaux* et *Développer des services favorisant mixité et solidarité intergénérationnelle et sociale*.

La Commune, sollicitée par Mme LENOIR a été séduite par le projet et souhaiterait pouvoir le soutenir, par exemple en construisant les infrastructures nécessaires Rue de la Gare, dans le cadre d'une convention de développement rural. Ce dernier exigeant une polyvalence des infrastructures, le projet devra encore être muri. Cependant, avant d'aller plus loin, le Collège souhaite l'avis de la CLDR qui décide à l'unanimité d'approuver la démarche.

2. Avant - projet d'aménagement du bois de Ferrières

Sébastien LEUNEN informe l'assemblée que non seulement le bois de Ferrières, mais une bonne partie du site du moulin a récemment obtenu la reconnaissance en SGIB (site de grand intérêt biologique), ce qui permettra de faire appel à des financements intéressants pour son aménagement.

L'étape suivante est d'obtenir la reconnaissance en Réserve Naturelle pour l'ensemble du bois, à l'exception de la prairie en contrebas. Cette reconnaissance n'aura pas d'influence sur la volonté de laisser l'accès au public tel que souhaité par la CLDR. Il y aura bien entendu quelques contraintes telles que l'interdiction d'y circuler la nuit, ce qui est compatible avec les volontés de la CLDR.

Pour obtenir ce statut de SGIB, les équipes du parc naturel, assistées par des naturalistes bénévoles ont effectué des recensements et identifié plusieurs zones différentes que Sébastien présente en détail.

Pour chacune d'entre elles, des recommandations de gestion ont été proposées, qui devront être validées dans le document intitulé « aménagement » qui sera réalisé en collaboration avec le DNF. La prochaine étape à laquelle les différents acteurs seront conviés à participer permettra d'arrêter les décisions par rapport aux propositions du document et d'établir un calendrier d'actions réaliste.

Marc VAN DEN BROECK indique que ce calendrier devra tenir compte des délais propres aux conventions de développement rural. La convention de faisabilité a été obtenue en mai 2021 et la Commune dispose de 24 mois pour élaborer la conception du projet définitif intégrant le cahier des charges avant adjudication. Il nous reste un peu moins d'un an ; il ne faut donc pas traîner.

Questions / Réponses

- Il n'est pas prévu d'aménagement spécifique concernant le bruit de l'autoroute. Interrogé à ce sujet, le responsable du SPW-MI avait indiqué que seule la réalisation d'un talus imposant permettrait de l'atténuer un rien, ce qui aurait fortement dénaturé le site.
- Comme indiqué dans le document, une chasse sélective sera autorisée. Les modalités pratiques (dates, heures...) feront l'objet d'une convention entre la Commune et le chasseur.

Le bourgmestre exprime sa satisfaction par rapport à la collaboration de tous autour de ce projet, et remercie les membres du GT ainsi que les équipes du Parc Naturel.

3. Aménagement du cœur de village de Waret-l'Evêque

Les attentes des habitants de Waret-l'Evêque ont été entendues : il est donc proposé d'organiser un Groupe de travail pour redéfinir les possibilités d'aménagement.

Les participants proposent de se réunir en septembre. Marc VAN DEN BROECK leur fera parvenir un doodle vers la fin du mois d'août.

4. Prochains rendez-vous

- Le 25/09 se clôturera la formation de Natagora « biodiversité en espaces verts pour les professionnels ». La Commune souhaite profiter de l'occasion pour organiser une journée de la biodiversité en collaboration avec le PNBM et inaugurer officiellement le bois de Ferrières.
- Un chantier participatif de ramassage des déchets sera organisé avec l'aide du SPW-MI, probablement au mois de novembre, quand la végétation sera au repos.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
